



Rapport final du Conseil communal sur la proposition

n°4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) demandant de mettre sur pied une action de soutien économique à la population et au commerce local

En séance du 28 juin 2023, le Conseil général approuve la transmission de la proposition n°4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) déposée le 10 mai 2023 demandant au Conseil communal de mettre sur pied une action de soutien économique à la population et au commerce local.

Proposition de M. Morgan Pires, au nom du groupe UDC-PAI

M. Morgan Pires fait le constat suivant:

« Le 14 décembre dernier, notre groupe intervenait afin de proposer un soutien à la population en cette période économiquement difficile. Lors de notre précédent Conseil, le 22 mars 2023, le Bureau ainsi que le Conseil communal ont préavisé négativement l'entrée en matière sur cet objet, notamment quant à la complexité de la mise en œuvre de celui-ci.

Notre groupe s'est donc rangé derrière cette décision, ceci afin de ne pas perdre de temps, et de nous permettre de revenir rapidement avec une nouvelle proposition. Chose promise, chose due: notre Groupe a donc mis le cœur à l'ouvrage afin de proposer à nouveau un soutien économique pour nos citoyens et également pour nos commerçants.

Renseignements pris, il s'avère que plusieurs organes communaux, régionaux et cantonaux ont mis en place des projets similaires grâce au soutien de la plateforme fribourgeoise Kariyon. Par exemple, la Commune d'Estavayer qui, à deux reprises, a lancé des actions de soutien et de relance économique en soutenant la création de bons destinés à être utilisés auprès des commerces locaux. Dans un autre ordre d'idée, la DSAS avait émis des bons Kariyon destinés aux habitants du Canton bénéficiant d'une réduction de leurs primes d'assurance-maladie.

L'UDC-PAI a regretté le refus d'une baisse d'impôts décidé l'an dernier, mais rassuré par les chiffres annoncés ce soir qui sont meilleurs que prédit, notre groupe réaffirme sa volonté de soutenir nos citoyens et notre économie locale. Pour se faire, nous proposons donc d'allouer la somme de 500 000 francs au lancement d'une action de soutien économique. Cette dernière permettrait à chaque citoyen majeur qui le souhaite d'acquérir jusqu'à concurrence de 500 francs de bons Kariyon financés à hauteur de 25% par notre Commune. Ces bons ne seraient utilisables qu'auprès des commerces châtelais. De plus, si l'action ne devait pas avoir le succès escompté, seuls les achats effectifs de bons seraient facturés à la Commune. Le solde reviendrait donc dans la fortune communale.

La plateforme Kariyon est déjà utilisée par plusieurs de nos commerçants châtelais et est reconnue pour son expérience dans le domaine. J'ai d'ores et déjà pris contact avec un responsable qui m'a assuré qu'une telle action était tout à fait envisageable et qu'il se tenait volontiers à disposition de nos autorités pour un échange et une présentation des différentes options. Pour que tout se passe au mieux, il nous paraît important d'intégrer également le CIA à cette initiative.

Finalement, afin d'éviter toute perte de temps inutile, si le Conseil communal ne devait pas être en accord avec les montants ou pourcentages proposés pour cette action, nous l'invitons à faire une contreproposition et non à refuser d'entrer en matière. Cela permettra le cas échéant d'avoir une discussion de suite sur les avis de chacun et de faire bénéficier nos citoyens et commerçants de cette action rapidement. »

Réponse du Conseil communal

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique afin d'en faciliter la lecture.

Préambule

Comme l'explique la proposition de M. Morgan Pires, la conjoncture actuelle impacte l'économie locale ainsi que les consommateurs. Dans le présent Rapport final, le Conseil communal propose une mesure pour soutenir les citoyens les plus nécessiteux mais également ceux de toutes les classes sociales.

Un groupe de travail, composé de collaborateurs du Dicastère des finances et du Dicastère des affaires sociales et de la cohésion sociale, a été constitué. Ce dernier a analysé différentes actions de soutien mises en place dans le Canton de Fribourg et a contacté un prestataire pour la mise en place de cette mesure. Il a également rencontré les représentants du Groupement des Commerçants, Artisans et Industriels (CIA) de Châtel-St-Denis.

L'opération aura une durée limitée, de septembre 2024 à décembre 2025, sous réserve du solde du crédit d'engagement.

Infrastructure technique

Afin de mettre en place cette opération de soutien, le Conseil communal propose de travailler avec la société Local Impact Sàrl, à Matran, startup à l'origine du projet Kariyon. Ce prestataire propose une infrastructure technique permettant d'émettre des cartes cadeaux à faire valoir auprès des commerçants châtelais. La gestion opérationnelle, administrative et technique de la solution digitale est assurée par Local Impact Sàrl.

Un site Internet spécifique sera créé avec différents éléments:

- une page d'accueil inventoriant les services et actions proposés par la Commune envers la population;
- une page de vente des cartes cadeaux;
- une page de référencement des commerçants participants;
- des pages de présentation individualisées par commerçant;
- un système complet de vente en ligne et de gestion des cartes cadeaux.

Tous les Châtelais majeurs recevront un code personnel qui leur permettra d'acheter ces cartes cadeaux en ligne ou à l'administration communale. Un QR code unique et sécurisé sera généré à chaque commande et il sera possible de recevoir son bon en format digital ou sur papier. Chaque personne pourra retrouver ses cartes cadeaux dans l'application mobile Kariyon.

Chaque commerçant participant pourra s'enregistrer sur la plateforme professionnelle Kariyon. La plateforme propose plusieurs fonctions comme l'outil de scan pour l'encaissement des cartes cadeaux, l'accès aux rapports administratifs, l'accès à la base de données des clients ainsi que le paramétrage du commerce.

L'infrastructure technique proposée par Local Impact Sàrl générera des frais de lancement (mise en place, accompagnement, implémentation des outils informatiques) facturés une seule fois et des frais de licences annuelles fondées sur le nombre de commerçants. Le budget ci-après précise ces frais.

La Commune de Châtel-St-Denis prend en charge le montant effectif des subventions ainsi que les frais de transaction effectifs des prestataires de paiement. Le solde des cartes non utilisées appartient entièrement à la Commune.

Après la fin de l'action de soutien économique, cette infrastructure technique pourrait être reprise par le CIA, sous réserve du paiement des frais de licences.

Population

Afin de tenir compte de la remarque du groupe UO+PS émise lors de la transmission de la Proposition en séance du Conseil général du 28 juin 2023, le Conseil communal propose de définir trois catégories de bénéficiaires de cette action de soutien. Selon ces catégories, le montant de la subvention communale varie. Cela permet d'orienter le soutien principalement vers les personnes démunies. Les personnes de chaque catégorie recevront un code personnel leur permettant d'acquérir des cartes cadeaux avec la subvention définie.

Le tableau ci-dessous présente les trois catégories, le nombre approximatif de personnes de chaque catégorie, le pourcentage de subvention communale ainsi que la valeur maximale de la carte cadeau.

	Nombre personnes	Subvention communale	Limite d'achat En francs suisses
Catégorie 1 Personnes majeures en situation d'indigence habitant Châtel-St-Denis	100	100%	300
Catégorie 2 Personnes majeures au bénéfice de subsides habitant Châtel-St-Denis	1800	50%	300
Catégorie 3 Personnes majeures sans subsides habitant Châtel-St-Denis	5000	25%	200

Les personnes de la catégorie 1 recevront leurs cartes cadeaux via le Service social communal. Les personnes des catégories 2 et 3 pourront acheter leurs bons grâce à leur code personnel en ligne ou auprès de l'administration communale.

Commerces

Cette opération a été élaborée en consultation avec les représentants du CIA et concerne l'ensemble des commerces châtelais intéressés, à l'exclusion des grandes surfaces et des banques.

Budget et chiffre d'affaires généré

Le budget total de l'action, comprenant les subventions octroyées par la Commune et les frais du prestataire Local Impact Sàrl, s'élèverait à 504 800 francs.

Ce montant considère que l'ensemble des personnes majeures de Châtel-St-Denis achètent une carte cadeau de la valeur maximale autorisée. Afin de respecter le budget proposé par M. Morgan Pires, un plafond de subventionnement communal de 175 000 francs est fixé dans la catégorie 3. Ce plafond permettrait à environ 3500 personnes de la catégorie 3 d'acquérir un bon de la valeur maximale.

Le chiffre d'affaires (CA) généré pour les commerces participants s'élèverait ainsi à 1,27 million de francs.

Les frais de lancement du prestataire Local Impact Sàrl ne sont facturés qu'une fois et les frais de licences chaque année. Comme l'action dure au maximum de septembre 2024 à décembre 2025, les frais mentionnés sont les montants des deux années pour 60 commerces.

Les frais d'impression, d'envoi et de communication seront financés par le budget courant de la Commune concernant ces objets.

	Nombre personnes	Subvention communale		Total	CA généré
		En francs suisses		En francs suisses	En francs suisses
Catégorie 1	100	100%	300	30 000	30 000
Catégorie 2	1800	50%	150	270 000	540 000
Catégorie 3	3500	25%	50	175 000	700 000
Total subventions communales				475 000	1 270 000
Local Impact Sàrl - Frais de lancement uniques				11 800	
Local Impact Sàrl - Frais de licences (2 ans)				18 000	
Frais de transaction				20 000	
Total Action soutien économique en francs suisses				524 800	

Crédit d'engagement

Afin de réaliser cette action de soutien, le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'octroi d'un crédit d'engagement de 524 800 francs. Il constitue une dépense nouvelle et unique à charge des budgets du compte de résultats 2024 et 2025. Le budget 2024 sera modifié à charge de 262 400 francs en 2024 sous la rubrique « 8500.3637.12 – Contributions ménages privés: action soutien économie locale ».

Conclusion

Le Conseil communal approuve la mise en œuvre de l'action de soutien économique à la population et au commerce local. Il invite le Conseil général à en faire de même.

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour l'engagement d'un crédit de 524 800 francs, afin de soutenir la population et le commerce local.

Cette décision est sujette à referendum facultatif, conformément à l'art. 52 de la Loi sur les Communes.

Par cette conclusion, le Conseil communal entend ainsi liquider la requête exprimée sous Proposition n°4.

Le Conseil général est appelé à voter sur la présente détermination.